



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°312

Septembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE- 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 15 - pouvoirs : 1 soit 16 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjointes : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Jean-Pierre HAMON, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Audrey BERTET, Wilhelm BLANCHARD, Bruno CRESPEL, Lauriane DOUILLARD, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI.

Absents excusés : Christine CHAZELLE, Isabelle PERRAIS, Vincent SAULNIER, Stéphane PELLION donne pouvoir à Audrey BERTET

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h03.

Madame Gaëlle DAVID est la secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2023

B. Délibérations :

- ✓ Commission de délégation de service public pour la gestion du service assainissement : Délibération portant élection des membres

❖ **ADMINISTRATION :**

- ✓ Médecine professionnelle et préventive – Renouvellement des conventions conclues avec le CDG 56
- ✓ Protection Sociale Complémentaire Santé / Prévoyance
- ✓ Caution pour la location du vidéo projecteur au Complexe Sportif

❖ **VOIRIE :**

- ✓ Travaux d'aménagement Lotissement des Châtaigniers annule et remplace la délibération en date du 19 juillet 2023
- ✓ Travaux d'aménagement Lotissement des Châtaigniers Plan de financement et demande de subvention

C. Questions et informations diverses :

- ✓ Le covoiturage

Note : Les délibérations et le procès-verbal du Conseil Municipal sont disponibles sur le site internet sous la rubrique : [mairie/vie-municipale-conseil-municipal](#).

✓ **A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 juillet est approuvé à 14 voix pour et 1 abstention (Patricia CANAUX).

B. LES DÉLIBÉRATIONS :**✓ Commission de délégation de service public pour la gestion du service assainissement : délibération portant élection des membres**

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2023 portant fixation des conditions de dépôt des listes de la commission de délégation de service public,

Le Conseil Municipal procède à l'élection, à bulletin secret, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission de délégation de service public, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, appelés à siéger à la commission de délégation de service public.

Le résultat du vote :

- Nombre de votants : 16
- Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 16
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3
- Nombre total de suffrages exprimés : 13
- Nombre de suffrages obtenus par la liste : 13

Sont donc désignés membres de la commission de délégation de service public :

- En qualité de membres titulaires :
 - Jean-Pierre HAMON
 - Isabelle SIRLIN
 - Nicolas GURIEC
- En qualité de membres suppléants :
 - Isabelle PERRAIS
 - Nicolas CHESNIN
 - Gaëlle DAVID

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la liste des membres de la commission de délégation de service public.

❖ ADMINISTRATION :**✓ Caution pour la location du vidéo projecteur de la salle de convivialité**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°9-2021 du 24 février 2021 concernant les tarifs communaux et notamment pour la location de la salle de convivialité située dans le complexe sportif.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une caution pour l'utilisation du vidéo projecteur et de l'écran qui se situent dans la salle. Un chèque de 1000 € de caution sera demandé pour la location du vidéo projecteur et de l'écran pour l'utilisateur privé (hors associations). Le chèque sera restitué 1 mois après la location.

Les tarifs de location sont inchangés.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la mise en place d'une caution pour la location du vidéo projecteur et de son écran selon les modalités ci-dessus.

✓ Médecine professionnelle et préventive : renouvellement des conventions conclues avec le CDG56

Monsieur Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune de Saint-Dolay adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan. La convention en vigueur arrive à **échéance le 31 décembre 2023**. Il est rappelé que le tarif actuel est fixé à :

- 72 € / agent / an,

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention actualisée, pour une durée d'exécution de 3 ans.

✓ **Protection sociale et complémentaire santé/prévoyance**

Les employeurs publics territoriaux peuvent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le **risque santé** : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le **risque prévoyance** : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Monsieur Le Maire rappelle la délibération en date du 31 janvier 2023 sur la mise en place d'une participation pour le risque prévoyance d'un montant de 13 € mensuel à compter du 1^{er} janvier 2019 dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Cette participation **deviendra obligatoire** :

- Pour le risque prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel,
- Pour le risque santé à effet du 1^{er} janvier 2026 selon un minimum de 15€ brut mensuel.

La participation peut être accordée pour l'un ou l'autre des risques santé ou prévoyance, ou pour les deux. L'employeur a la faculté d'opter, pour chacun des risques.

Monsieur Le Maire propose au Conseil de délibérer pour l'adhésion au dispositif porté par le CDG56 à savoir :

1. Convention de participation risque santé,
2. La convention de participation risque prévoyance.

Après délibération, et vote à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

1. Convention Santé :

- **D'adhérer à la convention souscrit par le CDG56, pour un effet au 1^{er} janvier 2024, auprès de l'organisme d'assurance INTERIALE Mutuelle, représentée par l'intermédiaire en assurance RELYENS SPS,**
- **D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels qui adhéreront au contrat d'assurance collective d'un montant unitaire mensuel brut de 20 € par agent,**

2. Convention risque prévoyance :

- **D'adhérer à la convention de participation et à son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents souscrit par le CDG56, pour un effet au 1^{er} janvier 2024, auprès de l'organisme d'assurance ALLIANZ Vie, représentée par l'intermédiaire en assurance COLLECTEAM.**
- **D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels qui adhéreront au contrat d'assurance collective d'un montant unitaire mensuel brut de 15 € par agent,**

3. D'autoriser Monsieur le Maire pour effectuer tout acte en découlant, et notamment la souscription à la convention de participation et au contrat d'assurance collective associé.

❖ **VOIRIE :**

✓ **Travaux d'aménagement du Lotissement des Châtaigniers, annule et remplace la délibération en date du 19 juillet 2023**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 19 juillet 2023 concernant la reprise des travaux du lotissement, signés en 2014. En effet, les avenants dépassent les 20 % du marché initial des travaux en raison du contexte inflationniste constaté depuis la fin de l'année 2021.

Considérant qu'après une mise en concurrence,

- La société COLAS France s'est vue attribuer le marché lot 1 : Terrassement – Voirie
- La société ID VERDE s'est vue attribuer le marché lot 5 : Mobiliers / espaces verts.

Considérant le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique qui permet de déroger, jusqu'au 31 décembre 2024 à la publicité et à la mise en concurrence préalable et qu'en application du code, une dispense est possible dans certaines circonstances, notamment : la réalisation de prestations similaires à celles déjà confiées au titulaire d'un marché précédemment passé après mise en concurrence.

Considérant que les travaux de voirie, terrassement (lot1) et de mobiliers / espaces verts (lot 5) ne sont pas modifiés ou légèrement modifiés par rapport aux marchés initiaux,

Monsieur Le Maire propose :

- 1) **Un protocole d'accord de résiliation** entre la commune de Saint-Dolay et les entreprises pour les marchés suivants :

Lot 1 Terrassements - Voirie

COLAS	Marché initial 2014	Réglé par EADM AVANT 2020 à l'entreprise	Marché rétrocédé à la commune de Saint-Dolay en 2020
Tranche ferme	131 156,32 €	75 609,56 €	55 546,76 €

Lot 5 Mobiliers / espaces verts

ID VERDE	Marché initial 2014	Réglé par EADM AVANT 2020 à l'entreprise	Marché rétrocédé à la commune de Saint-Dolay en 2020
Tranche ferme	43 593,16 €	0,00 €	43 93,16 €

- 2) **De convenir d'un nouveau marché** puisque les prix ont été fixés en 2014 et que les prestations ne sont que légèrement modifiées, sans mise en concurrence ni mesure de publicité :

- Pour le lot 1 : Terrassements – Voirie avec l'Entreprise COLAS pour un montant de 86 807.48 € HT.
- Pour le lot 5 : Maçonneries, mobilier et espaces verts avec l'entreprise ID VERDE pour un montant de : 57 026.65 € HT.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide :

- **Le protocole d'accord de résiliation** entre la commune de Saint-Dolay et les entreprises COLAS et ID VERDE,
- **Le nouveau marché :**
Le marché lot 1 Terrassement voirie auprès de l'entreprise COLAS pour un montant de 86 807.48 € HT
Le marché lot 5 Maçonneries, mobilier et espaces verts auprès de l'Entreprise ID VERDE pour un montant de 57 026.65 € HT

✓ **Travaux d'aménagement du Lotissement des Châtaigniers : plan de financement et demande de subvention**

Monsieur Le Maire présente le montant total estimé des travaux de voirie et d'aménagement du lotissement des Châtaigniers restant à réaliser et actualiser :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses HT		Recettes HT	
MOE ECR / HORIZON	14 544.45 €	Conseil Départemental PST 30 %	52 130.54 €
Lot Terrassements et voirie	86 807.48 €	Reste à charge pour la commune	121 248.04 €
Lot Mobiliers et Espaces verts	57 026.65 €		
Éclairage public (montant estimé)	15 000.00€		
Total	173 378.58 € HT	Total	173 378.58 € HT

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Départemental.

✓ **Aménagement de la cour du logement d'urgence**

Monsieur Nicolas GURIEC, adjoint en charge de la voirie et des bâtiments, explique que le propriétaire du bâtiment et du terrain mitoyen au logement d'urgence réaménage son terrain. Il est proposé de refaire l'aménagement de la partie communale du terrain du logement d'urgence qui est actuellement gravillonné afin d'avoir un ensemble cohérent.

Les travaux pour l'aménagement de l'accès et de la cour du logement d'urgence s'élèvent à 5 813.00 € HT.

Après délibération, et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide les travaux d'aménagement de la cour du logement d'urgence et autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LEMEE LTP pour un montant de 5 813.00 € HT.

✓ **Questions et Informations diverses :**

- Question Saint-Dolay Citoyens ! pour le conseil de mercredi 30 septembre 2023 : " **Une aire de covoiturage sur la commune faisait partie du programme de la majorité communale lors de la campagne des municipales en 2020.**

Au vu du coût du carburant, il s'agirait d'une excellente nouvelle pour beaucoup de Citoyens qui partageraient un véhicule pour faire leurs courses, se rendre à leur travail ou profiter des loisirs.

Pourriez-vous donner des informations et un calendrier à la création de ce projet ?"

Réponse de la municipalité : le projet de l'aire de covoiturage suit son cours. Il a déjà été intégré dans les projets transversaux, tels que la mise en place des caméras de vidéoprotection, dans le programme de la voirie 2022 pour le traçage du passage piéton. La municipalité espère obtenir des aides financières et matériel d'ARC SUD BRETAGNE, notamment dans la pause d'un abri couvert pour les vélos au niveau de l'aire de covoiturage qui se trouvera sur le parking de La Longe. Si rien n'est matérialisé aujourd'hui, il n'en reste pas moins que le covoiturage existe sur la commune.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 25 octobre 2023 à 20h00

INFORMATIONS PRATIQUES

➤ **VACCIN ANTI-GRIPPE 2023 A SAINT-DOLAY**

Les infirmières de Saint-Dolay vous informent qu'afin de faciliter le déroulement des permanences durant la période de vaccination grippe, cette année des **permanences exceptionnelles** auront lieu en plus des permanences habituelles de **9H à 12H** et **SANS RENDEZ-VOUS** au cabinet infirmier.

MARDI 14 NOVEMBRE – JEUDI 16 NOVEMBRE

MARDI 21 NOVEMBRE - MERCREDI 22 NOVEMBRE et JEUDI 23 NOVEMBRE

En dehors des permanences « grippe », les vaccins se font sur rendez-vous sur les permanences classiques.

Merci de vous munir de votre bon de vaccination, de votre vaccin et de votre carte vitale.

Les prises de sang se feront aux horaires habituels de 8h à 9h00



Les infirmières

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

QUI ?

- ✓ Tous les français
- ✓ 16 à 25 ans

COMMENT ?

- ✓ **En Mairie :**
Présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité ou tout document justifiant de sa nationalité française **et** livret de famille

**Tu as 16 ans cette année
penses à te faire
recenser !**

PARCOURS DU RECENSEMENT



LA POLICE PLURI-COMMUNALE SUD VILAINE vous informe :**LES ANIMAUX EN DIVAGATION**

Tout animal errant ou en divagation sera capturé soit par la Police Municipale soit par la SACPA (Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales) et sera pris en charge puis transféré au centre animalier de PLOEREN, route de Mériadec, Bois des Muriers, 56880 PLOEREN.

En cas de perte de votre animal, voici quelques numéros utiles :

Le centre animalier de PLOEREN : 02.97.40.03.33

Cabinet Vétérinaire AR GWILEN rue Joseph Sauveur, Nivillac : 02.99.90.60.98

Définition de la divagation des chiens et des chats : Article L 213-1 du Code Rural

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'identification des chiens et des chats est obligatoire préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux.

L'identification est à la charge du cédant.

Il en est de même, en dehors de toute cession, pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de quatre mois et pour les chats de plus de sept mois nés après le 1er janvier 2012.

Pour les animaux non identifiés (absence de tatouage ou de puce) **et identifiés** (tatouage ou puce), les délais de garde en fourrière sont de 8 jours ouvrés et francs. À l'issue de ce délai, si l'animal est jugé adoptable par le vétérinaire, il est proposé gratuitement, tatoué et vacciné, à une association de Protection Animale.

Déjections canines

L'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.

Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent. C'est pourquoi, dans certaines villes, l'amende pour avoir abandonné les déjections de son animal sur la voie publique peut atteindre les 450 €

RAMASSER « LES CROTTES » DE SON CHIEN : Pour un propriétaire de chien qui se respecte, le ramassage des déjections de son animal doit être un réflexe. Il ne doit pas le faire par crainte de l'amende, mais tout simplement par civisme. En outre, un passant peut malencontreusement glisser sur la crotte d'un chien et se faire mal. Dans ce cas, la responsabilité civile du propriétaire de l'animal est engagée.

**LE CCAS VOUS INFORME :****BANQUE ALIMENTAIRE**

Dans le cadre de la collecte pour la BANQUE ALIMENTAIRE qui aura lieu les vendredi 24 et samedi 25 novembre 2023 de 9 h à 19 h, au super marché NETTO de Nivillac, nous recherchons des bénévoles pour nous aider sur une plage horaire de 2 heures de présence.

Si vous êtes intéressés veuillez contacter Isabelle SIRLIN Vice -Présidente au 02.99.90.17.07 ou envoyer un e-mail au : ccas@saintdolay.fr

RECRUTEMENT DE BÉNÉVOLES POUR LES PROMENADES ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES DU DOMICILE PARTAGÉ

Nous recherchons des personnes intéressées par :

- L'activité de sorties promenades hebdomadaires
- L'activité culturelle (ex. lecture, discussion...)

Veuillez-vous faire connaître auprès de Madame Isabelle SIRLIN Vice-Présidente du C.C.A.S. au 02.99.90.17.07 ou par e-mail : ccas@saintdolay.fr

AGENDA : OCTOBRE - NOVEMBRE

- **Mercredi 18 octobre : Exposition de champignons au Marché à la Ferme Saint-Dolay de 17h00 à 19h00.**

Annick Tessier, Présidente et Déterminatrice-Vérificatrice du Groupe Mycologique de Saint Nazaire exposera des champignons locaux, et sera à même de vous aider à identifier votre panier de cueillette, de vous donner des conseils d'identification, voire des conseils de cuisine !

GAEC La Ferme du Meunier - Bodelneuf - 56130 SAINT DOLAY
PONT Charline et TRANCHANT Pierre
02 99 90 29 24



- **ASSOCIATION SAINT-DOLAY HISTOIRE & PATRIMOINE**

Atelier généalogie : une nouvelle activité pour les mois d'hiver. Si vous êtes intéressés, merci de vous **inscrire auprès de l'association à l'adresse** : assospathistoiresaintdolay@gmail.com

Page Facebook de l'Association : Saint-Dolay Histoire et Patrimoine | Facebook et ainsi découvrir la commune au travers de chapitres imagés comportant faits historiques, photos anciennes, photos de classes (1950 à 1980 environ), anecdotes locales, etc.

Vous pouvez y participer par vos apports dans ces domaines à notre adresse : assospathistoiresaintdolay@gmail.com



- **L'ASSOCIATION LE LOCAL vous invite à pousser la porte de l'épicerie associative.**

Vous y trouvez des produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène en libre-service, des produits frais (pain, laitages, viandes et légumes) en provenance de maraîchers, éleveurs, fromagers et apiculteurs locaux, et aussi de l'artisanat, livres et CDs.... Ce sont des produits de qualité, en circuit-court, à des prix accessibles et justes. Pousser la porte de l'épicerie Le Local, c'est soutenir un mode de consommation responsable et respectueux de l'environnement, c'est soutenir un lieu d'accueil, de rencontres, d'aide, d'échanges et d'informations. C'est aussi soutenir un développement économique local et un commerce de proximité ouvert à tous.

Samedi 21 octobre, soirée festive : Repas et Bal-Keili-Fest Noz

Un bal ouvert à tous, où danses bretonnes, danses folk et danses des Iles Britanniques s'alterneront. Vous n'avez jamais pratiqué les danses britanniques (contredanses) ? Voici l'occasion ! Ce sont des danses conviviales, accessibles à tous et qui seront expliquées sur place par nos maîtres à danser !

Tous les bénéfices de cette soirée aideront à la rénovation et à l'aménagement du futur Tiers-lieu Le Local.

18h30 : **Accueil et apéritif** offert par Le Local

19h00 : **Repas** de spécialités britanniques (12 euros, sur réservation).

20h30 : **Bal-Keili-Fest Noz avec 3 groupes de musiciens** (8 euros).

Les huîtres "la belle de Pénerf" sont en vente à l'épicerie les Vendredi de 9h à 13h et de 15 à 19h, samedi matin et dimanche matin de 9h à 13h.

À cocher également sur votre agenda :

Vendredi 27 octobre : **Fête des Courges et grillades de Châtaignes.**

Dimanche 19 novembre : **Film** documentaire **La Part du Solidaire** suivi d'un **échange de vues.**

Samedi 9 décembre : **Marché des Artisans d'Art et des producteurs locaux.**

Et bien d'autres animations en 2024 !



Adhérez et participez à la vie des associations de notre commune, rejoignez-nous :

Association LE LOCAL : 8 place de l'église – 02 23 10 29 94

Courriel : lelocalsaintdolay@mailio.com - Facebook : Le Local, épicerie associative

➤ **L'APARTÉ DOLAYSIEN**

La troupe de théâtre de Saint-Dolay vous donne rendez-vous au mois de novembre pour un nouveau spectacle



Les samedis 4, 11, 18,25 et les dimanches 5, 12, 19 novembre 2023

Les réservations se feront sur hello asso.

N'hésitez pas à suivre notre Facebook et Instagram pour en savoir plus !!!!

On compte sur vous !

L'Aperté Dolaysien

➤ **LE ROND MITAO**

Le Rond Mitao vous invite à venir danser 2 fois par mois à la salle polyvalente de Saint-Dolay, de 19H à 21H.
Voici les dates des prochains mini Fest Noz pour cette fin d'année 2023 :

**18 octobre,
15 et 29 novembre,
13 et 20 décembre,**

À noter sur votre agenda : l'A G sera le 18 octobre 2023.

L'adhésion est fixée à 15€ pour l'année 2023-2024.

Si vous êtes intéressés ou si vous désirez un renseignement, contactez le 06 25 86 17 52 ou par mail :

lerondmitao@laposte.net

➤ **GRATUI-T :**

Espace convivial de dons et d'échanges : rue des jardins

L'espace Gratui-T est ouvert le dernier samedi de chaque mois entre 10h et 13h.

Quel que soit votre âge ou vos disponibilités, si l'aventure vous intéresse, rejoignez-nous !

Suivez nos activités sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/gratuiT56130>

Donnez des objets qui ne vous sont plus utiles / choisissez des objets qui vous plaisent

Contact et renseignements par mail : gratui-t@mailo.com



➤ **Le nouveau plan guide est disponible sur le site de la commune :**

[23-plan-guide-saint-dolay-2023.pdf \(saintdolay.fr\)](https://www.saintdolay.fr/23-plan-guide-saint-dolay-2023.pdf)

➤ **Semaine européenne de la réduction des déchets**

La nouvelle édition de la Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD) a lieu **du 18 au 26 novembre**. La thématique de cette année est « Les emballages : la sobriété avant le recyclage »

AGENDA DE LA MEDIATHEQUE

Initiation aux échecs

Les samedis 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2023 de 10h à 12h

Gilles Montoir, diplômé de la Fédération Française des Échecs,
propose des cours d'initiation tous publics dès 6 ans.
Gratuit - Sur inscription - Bâtiment de la médiathèque

Mois du film documentaire

Jeudi 16 novembre à 20h

Projection du film Le chant des vivants de Cécile Allégra / 2022 / 82 mn.

Synopsis : Bailo, Egbal, Anas, David, Sophia, Hervé, Chérif, Michael, Haylat, Victoria, Fadumo, Ismail et tant d'autres ont 20 ans. Ils ont fui l'Erythrée, le Soudan, la Somalie, la Guinée, la RDC, et ont survécu à la longue route de l'exil, aux camps de torture libyens. À Conques, en Aveyron, ils sont accueillis par les habitants et l'association Limbo pour se poser un temps et suivre des ateliers d'art-thérapie.

Peu à peu, un lien se renoue entre leur corps torturé et leur psyché meurtri.

Le souvenir de la route s'atténue, la parole renaît.

La projection sera suivie d'une rencontre-débat avec 2 intervenantes de l'association Cimade de Vannes.

En partenariat avec Cinécran

Gratuit - Sur inscription – Salle de projection de la médiathèque

La médiathèque hors les murs

Tous les vendredis matin, la médiathèque accueille 2 classes des écoles de la commune. Ces temps d'accueil sont construits autour de 3 propositions : une équipe de bénévoles propose des lectures, les bibliothécaires animent des ateliers-découvertes et les enfants choisissent des livres à emprunter.

Chaque mois, les bibliothécaires organisent des séances de lecture pour les tout-petits et leurs assistantes maternelles, en partenariat avec le SIVU de La Roche Bernard.

BONUS 😊 au mois de novembre, 2 ateliers d'éveil musical animés par Karl d'*Esprit Nomade* seront proposés aux enfants : une découverte des instruments du monde associée à des contes et chansons pour les bébés + une initiation au Didgeridoo pour une classe de CM2.

mediatheque@saintdolay.fr / Téléphone : 02 99 90 29 29

Retrouvez-nous sur notre page Facebook @MediathequedeSaintDolay ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque (fermeture les jours fériés)

mercredi 9h30-12h et 13h30-18h30 | jeudi 16h30-18h30 | vendredi 16h30-18h30 | samedi 9h30-12h

Dispositif « Energie Commerce & artisanat » : Soutien à la résilience énergétique du commerce et de l'artisanat en Bretagne



Face à la forte augmentation des coûts de l'énergie en France, l'État a mis en œuvre des dispositifs d'aide afin de pallier les effets de cette crise et soutenir la compétitivité des entreprises.

En complément de ces dispositifs, la Région Bretagne a voté en session de juin 2023, une enveloppe d'1 M€ afin d'intervenir de façon complémentaire, en soutien au tissu des commerçants et artisans bretons.

Cet engagement régional offrira des moyens supplémentaires aux petites entreprises qui ont été affectées par l'augmentation des coûts de l'énergie. Bénéficiaires Les établissements commerciaux ou artisanaux réalisant moins de 2 millions d'euros de chiffre d'affaires et comptant moins de 10 salarié.e.s, créés avant le 31/12/2021 (ou repris avant

le 31/12/2023), et situés sur une commune bretonne, hors métropoles de Rennes et de Brest.

Sont exclus du dispositif : • Les microentreprises ; • Les établissements de production agricole primaire, de la pêche et de l'aquaculture ; • Les professions libérales, médicales ou paramédicales ; • Les sociétés civiles immobilières ; • Les établissements publics

Plus d'information sur le site de La Région : [Energie Commerce & Artisanat · Région Bretagne](#)

ILS SONT NOUVEAUX À SAINT-DOLAY



➤ SAMEDI 14 OCTOBRE JOURNÉE CHOCOLAT



BULLETIN ANNUEL

Les articles sous format **numérique texte** (sans photo sauf pour la mise en page, les photos doivent être envoyées en pièce jointe au mail afin de conserver la qualité) sont à transmettre par courriel :

pcanaux_st_dolay@yahoo.com ou à mairie@saintdolay.fr

pour le jeudi 10 décembre dernier délai.



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITES SUR :
LE SITE DE LA MAIRIE : <https://www.saintdolay.fr/>



FACEBOOK : commune de Saint-Dolay